



## IAHAIO - Déclaration de Tokyo

Considérant les preuves scientifiques et médicales démontrant les effets bénéfiques des interactions avec l'animal de compagnie sur la santé et le bien-être de l'homme,

considérant les preuves biologiques et psychologiques démontrant l'affinité innée entre l'homme et la nature incluant les autres êtres vivants et l'environnement naturel,

les membres de l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations ont approuvé à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale de l'IAHAIO tenue à Tokyo au Japon le 5 octobre 2007, la résolution et les principes d'action suivants :

***Bénéficier de la présence des animaux est un droit de l'homme universel, naturel et fondamental.***

La reconnaissance de ce droit entraîne des conséquences appelant des actions dans différents domaines législatifs et réglementaires. A cet égard, l'IAHAIO demande instamment aux organisations internationales et aux gouvernements nationaux et locaux:

1. de promulguer des textes en matière de logement qui autorisent la présence dans les logements d'animaux de compagnie pour autant que ceux-ci disposent d'un habitat approprié et qu'ils soient bien traités, tout en prenant en considération les intérêts des habitants ne souhaitant pas avoir de contacts directs avec ces animaux,
2. de promouvoir l'accès d'animaux spécialement sélectionnés, formés et en bonne santé dans les établissements de santé pour participer à des programmes de thérapie et/ou d'activités assistés par l'animal,
3. de reconnaître les personnes et les animaux convenablement formés et préparés aux activités assistées par l'animal à des fins thérapeutiques, sociales ou éducatives,
4. d'autoriser la présence d'animaux de compagnie dans les établissements de soin ou résidentiels auprès de ceux qui bénéficieraient de cette présence à tous les âges de la vie,
5. de promouvoir l'intégration des animaux de compagnie dans les programmes scolaires conformément à la « *Déclaration de l'IAHAIO à Rio sur la présence des animaux à l'école* ».